



## **Demande d'un crédit de Fr. 378'000.00 pour financer la réfection de quatre places de jeux**

---

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission au complet composée de Mesdames **Marie-France Chautems**, **Adriane Sennwald** et **Laurie Tornare** suppléante ainsi que de Messieurs **Frédéric Berthoud**, **Philipp Langer**, suppléant **Yves Morand** (rapporteur) et **Pascal Perrottet** s'est réunie au complet en date du 11 août 2025 en présence de Madame **Anouk Gäumann**, Municipale responsable du service de l'environnement et des espaces publics (SEEP), ainsi que de Monsieur **Stéphane Grand**, chef du SEEP.

La Commission tient à remercier Mme Gäumann et M. Grand cordialement pour leur disponibilité pendant la période de vacances ainsi que des réponses compétentes et des riches informations complémentaires qu'elle a obtenues.

### **Préavis de la Municipalité**

Comme évoqué dans le préavis, notre commune dispose actuellement de six places de jeux, dont certaines ont été construites il y a plus de vingt-cinq ans sans rénovation intermédiaire. Selon un inventaire établi en 2018 par le Service de la voirie et des parcs d'alors, la rénovation de plusieurs places est prévue avec des échéances entre 2023 et 2028. À présent, la Municipalité propose la **réfection de quatre aires jugées prioritaires** :

- **Plage du Chauchy** (construite en 2006, rénovée en 2012) ;
- **Collège de Sous-Allens I et II** (construite 1999) ;
- **Port de Taillecou – zone Lausanne** (construite en 2000, rénovée en 2012) ;
- **Port de Taillecou – zone Genève** (idem).

Les **objectifs de la rénovation** sont d'aligner les installations sur les standards actuels, d'assurer une fréquentation possible par environ vingt enfants simultanément, de proposer un espace inclusif (au Chauchy pour les enfants à mobilité réduite) et d'utiliser une majorité de matériaux suisses durables. Les thématiques retenues reflètent l'identité locale (eau, montagne, verrerie).

Selon le descriptif du préavis, les **projets prévoient** :

- **Chauchy** : « Aire de jeux des Bulles » avec structure d'escalade, balançoire nid d'oiseau, parcours d'équilibre, plateformes à ressort, toboggan pour tout-petits, bulles décoratives et vitres colorées ; revêtement en gravillon rond de 3-6 mm L'air de jeu sera déplacée plus au centre de la plage pour être plus à l'ombre

- **Sous-Allens I et II** : Structures cubiques en bois rappelant l'architecture du Collège de Sous-Allens, combiné avec toboggan semi-fermé et tunnel en inox, filet à grimper, pont avec corde de jungle, slackline, balançoire nid d'oiseau ; revêtement en copeaux de bois indigène calibré et certifié pour place de jeux. Il est à noter qu'il ne s'agit pas de la place de jeux située à côté de la piscine scolaire (Sous-Allens 3)

Une plantation d'arbres indigènes est prévue le long du chemin du 200ème pour sécuriser la place et faire un apport d'ombre, cette plantation n'est pas comprise dans le budget

- **Taillecou côté Lausanne** : Balançoire double, hamac en robinier, jeux de corde à grimper, slackline, corde de jungle, petit toboggan et jeu oscillant ; revêtement en gravillon.
- **Taillecou côté Genève** : Place dévolue aux jeux autour de l'eau et du sable, avec vis sans fin, barrage, roue et pompe à eau, et un élément phare en bois sous forme de bouteille, rappelant la verrerie de Saint-Prex.

Certains travaux seront réalisés par le **Service des espaces et équipements publics (SEEP)**, notamment :

- Chauchy : Terrassement de la zone, chargement et mise en stockage des terres végétales et le bétonnage des montants en robinier, mise en place du sol souple.
- Sous-Allens : Démontage des jeux actuels et du revêtement sol souple, terrassement de la zone, chargement et mise en stockage des terres végétales, et bétonnage des montants en acier, mise en place du sol souple.
- Taillecou (les deux zones concernées) : Démontage des jeux actuels et du revêtement sol souple, terrassement, chargement et mise en stockage des terres végétales, bétonnage des montants en acier, mise en place du sol souple.

La Municipalité a **planifié** les rénovations comme suit :

- Chauchy : fin 2025 ;
- Sous-Allens : début 2026 ;
- Taillecou zone Lausanne : début 2027 ;
- Taillecou zone Genève : début 2028.

Les **prix hors taxe** des différentes places selon des offres rentrées sont :

- Chauchy : CHF 118'150.-
- Sous-Allens : CHF 87'150.-
- Taillecou (Lausanne) : CHF 45'300.-
- Taillecou (Genève) : CHF 99'050.-

Le **coût total avec TVA** est estimé à CHF **378'000.-**, financé par les recettes courantes ou par emprunt, amorti sur dix ans.

Le préavis souligne l'**impact positif attendu** sur la qualité de vie, la santé et la socialisation des enfants. Concernant l'environnement, la plantation d'arbustes indigènes, comme autour de l'aire de jeux de Sous-Allens pourrait améliorer la biodiversité. Pour réduire l'empreinte écologique, les structures

seront conçues avec des matériaux durables, provenant de sources responsables. Le bois utilisé sera certifié provenant de Suisse, sauf le Robinier qui est très limité chez nous

### **Considérations de la Commission**

La Commission ad hoc a posé de **nombreuses questions et considère les réponses comme très satisfaisantes**. Le fait que M. Grand, chef du SEEP, dispose de la formation de spécialiste qualifié en aire de jeux rend le projet très abouti. Le prix est basé sur la demande de devis auprès de cinq différentes sociétés spécialisées. Une comparaison internet des prix pour les places de jeux dans le canton de Vaud par la Commission indique que les prix devisés sont inférieurs à la moyenne des places de jeux comparables. Seul le prix pour la place de Taillecou côté Genève est un peu plus haut en comparaison, ce qui est cependant plausible au vu des installations prévues et notamment de la structure en forme de bouteille. La Municipalité a indiqué vouloir approcher Vetropack pour une éventuelle participation financière concernant ce jeu. Pour la place de jeux au Chauchy avec une installation pour personnes à mobilité réduite, un soutien financier pour des places de jeux inclusives est potentiellement possible par l'association Gabriel ASSOGA, mais elle n'est pas budgétée dans le devis comme elle ne peut être demandée après les travaux et qu'il n'y a pas de garantie de financement. Il convient évidemment à la Commission des finances de juger si notre situation financière permet cette dépense.

La Commission ad hoc a examiné en détail la **question des sols et de leur entretien**. Selon M. Grand, les dalles souples en EPDM (éthylène-propylène diène monomère, comme actuellement à la place de jeux de Sous-Allens) peuvent émettre des substances volatiles cancérogènes lors de forte chaleur, appuyant le choix d'autres matériaux. Le risque de souillure par des défécations de chien ou des débris de verre n'est apparemment pas plus grand qu'ailleurs (p.ex. le terrain de foot de Marcy) ; la Municipalité prévoit d'installer un panneau avec une charte d'utilisation. La pose éventuelle de caméras de surveillance évoquée par la Commission n'est que possible suite à des plaintes et n'est donc pas prévue pour le moment. Un entretien des copeaux par le SEEP est prévu tous les 1-2 ans, et un calibrage du gravier une fois par année. Finalement, le sol sous les filets à grimper envisagés dans le talus de la place de jeux au Taillecou côté Lausanne reste de l'herbe, avec un entretien à la débrousailluse comme à présent vu la pente.

Concernant les **installations**, le bois utilisé garantit une longue durée de vie même sans traitement. Pour les toboggans, l'inox préconisé chaufferait seulement 5 °C de plus en été que le composite selon M. Grand, mais la conception est importante ; ainsi faudrait-il p.ex. éviter de mettre les toboggans côté soleil levant pour éviter qu'ils ne deviennent brûlants. Sur proposition d'un membre de la Commission, M. Grand remplacera une des balançoires dans le devis par une balançoire double pour enfant et parent comme installée récemment à Champéry, sans modification du prix. La Commission remarque qu'il faudrait éviter dans la mesure du possible des installations complètement fermées et à l'abri de regards pour réduire le risque et éviter une autre utilisation de ces places et de retrouver p.ex. des seringues le lendemain. Elle recommande également à la Municipalité d'ajouter quelques bancs à la place de jeux au Chauchy pour les parents et accompagnants, en plus de ceux qui existent pour les promeneurs le long du chemin.

À la suite de la séance de la Commission, M. Grand a fourni une **estimation des heures de travail** effectuées par les collaborateurs du SEEP qui se chiffrent comme suit (avec le prix approximatif avec un tarif horaire de 62 CHF / h) :

- Chauchy : 430 h (CHF 26'660.-)
- Sous-Allens : 368 h (CHF 22'816.-)
- Taillecou côté Genève : 435 h (CHF 26'970.-)
- Taillecou côté Lausanne : 273 h (CHF 16'926.-)

Cette contribution propre au sein de la commune réduit et explique évidemment les coûts plus bas par rapport à ceux engagés avec des mandataires externes. Le **travail remarquable accompli par M. Grand** pour la conception doit également être salué à sa juste valeur.

Finalement, la Commission a considéré les **avantages et inconvénients de décider ces quatre places de jeux ensemble** plutôt que de manière échelonnée dans les prochaines années. D'un côté, différencier les places de jeux dans le temps permettrait d'apprendre d'éventuelles mauvaises expériences par rapport au concept utilisé, et selon M. Grand, il n'y a pas de synergie notable du fait de les faire ensemble par rapport aux devis reçus. D'un autre côté, il est bien plus efficace de traiter ces places ensemble, tant au niveau de la Municipalité et du SEEP qu'au niveau du Conseil, et les prix risquent d'augmenter en cas de commande ultérieure. Le planning des travaux tient compte de l'âge des places de jeux (la place du Taillecou étant la moins urgente à refaire), et permet de prévoir convenablement les ressources du SEEP. Dans ce contexte, il convient de préciser que la place de jeux juxtaposé à la piscine communale n'est pas touchée car elle rentrera dans la réflexion de la requalification future de ce terrain . L'amortissement est prévu sur 10 ans après la dernière place de jeux terminée

## Conclusions

À l'unanimité de ses membres, la Commission ad hoc **soutient le projet de la Municipalité en l'état** et vous propose dès lors, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les **décisions suivantes** :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le présent préavis municipal
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à procéder à la réfection de quatre places de jeux :
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme totale de Fr. 378'000.00 ;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

St-Prex, le 15 août 2025  
Pour la Commission :

Yves Morand, rapporteur

